



Le Maire de Saint Cyr en Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

À Saint Cyr en Val, affichée le **09 OCT. 2024**

Dossier suivi par le Secrétariat Général
✉ sg@mairie-saintcyrenval.fr
Tél : 02 38 76 66 29

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du conseil municipal - 14 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 14 octobre 2024 à 18 h 15**. En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2024 ;
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L. 2122-22 et L.2122-23 du CGCT) ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. Approbation de la convention cadre de partenariat entre l'Université d'Orléans, la commune de Saint-Cyr-en-Val et la section « volley-ball » de l'Union sportive de Saint-Cyr-en-Val » ;
5. Approbation de la convention d'application entre l'Université d'Orléans, la commune de Saint-Cyr-en-Val et la section « volley-ball » de l'Union sportive de Saint-Cyr-en-Val ;
6. Avis portant ouverture dominicale des commerces pour l'année 2025 ;

SANTÉ

7. Approbation de la charte des bonnes pratiques concernant la démographie médicale sur le territoire d'Orléans Métropole ;

ENFANCE – JEUNESSE – PETITE ENFANCE

8. Approbation du renouvellement du projet éducatif territorial (PEDT) ;
9. Approbation de la charte qualité « plan mercredi » ;
10. Approbation des avenants à la convention d'objectifs et de financement - ALSH ;
11. Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens au titre de l'attribution de subventions pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

QUESTIONS ORALES

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance. En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibRE.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Vincent MICHAUT

